

HERVE - SITE CHAPELIER

« L'opposition poildecute »

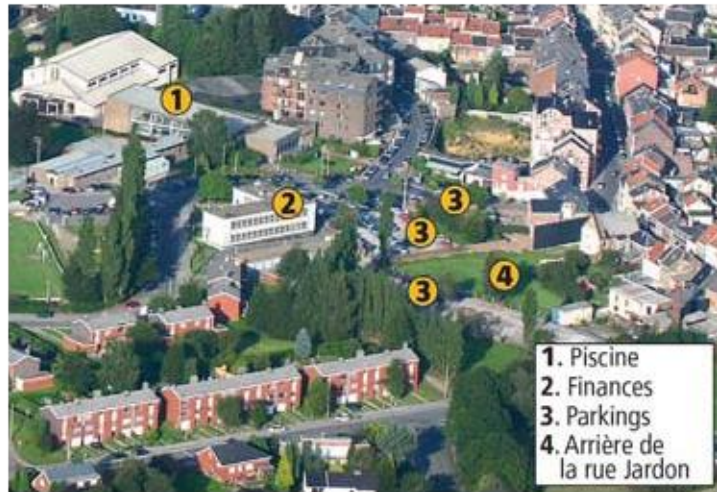
Suivi houleux du mégadossier de l'ex-confiserie Chapelier

On a palabré au conseil communal de Herve, sur le dossier de la confiserie Chapelier. Le cdH a estimé que HDM avait informé en priorité la presse, en snobant les élus. Il soupçonnait aussi les libéraux de vouloir monopoliser la gestion de ce dossier. D'où un débat animé...

Débat attendu au conseil de Herve pour l'avenir du site de l'ex-confiserie Chapelier, entre les rues de la Clef, du Stade et Jardon. 20.000 euros ont été budgétés pour 2014 pour que la SPI élabore un cahier de charges destiné aux investisseurs qui voudraient acheter ce site de 17.000 m² que la ville avait acheté pour l'équivalent de 500.000 euros, voici 18 ans. Actuellement, il est occupé par ce qui reste de la confiserie, trois parkings (un asphalté, deux empierrés), une maison et la petite infrastructure sportive. Selon Pierre-Yves Jeholet, le but serait de faire réaliser ici, par un privé, un mélange de commerces, de logements, d'espaces de convivialité (dont de l'horeca) et de parkings. Les trois partis de l'opposition (cdH, Ecolo et PS) ont sourcillé. Les humanistes reprochaient d'abord au maire d'avoir informé en priorité les journalistes en convoquant une conférence de presse. De fait, deux articles sont parus mercredi dernier, dont un dans La Meuse. Mais les journalistes avaient spontanément interrogé le maire, après avoir consulté l'ordre du jour, comme aurait pu le faire n'importe quel conseiller. Cependant, la plus grosse pierre d'achoppement était le fait que le

point à voter prévoyait que le maire et l'échevin Gianni Fabris seraient membres du comité d'accompagnement du projet. Simon-Pierre Baiwir (cdH) voulait qu'on leur adjoigne un membre de chaque parti et le président de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Ceci pour ne pas être mis devant le fait accompli une fois que le dossier reviendrait fin prêt au conseil communal. Pierre-Yves Jeholet s'est dit estomaqué de voir que le cdH, au pouvoir jusqu'en 2012, se préoccupe tant, désormais, du site. Il s'étonne aussi que l'ex-majorité veuille associer la CCATM au débat, alors qu'il ne l'a pas mise en place, malgré des promesses préélectorales. Sans vouloir s'enfermer dans le carcan d'un comité d'accompagnement bétonné, le maire préfère retirer la disposition prévoyant qu'il siège avec un échevin au sein du comité d'accompagnement. Et il ajoute vouloir y associer la CCATM, où on trouve des responsables politiques, et pour les aspects plus politiques, une commission regroupant des membres des divers partis. Ceci, dans une configuration à définir. Et il décoche, au cdH : « *Quand je vous vois poildecuter sur ce dossier, tant sur la forme que sur le fond, je me pose des questions sur votre volonté d'avancer.* » Au vote, le cdH et le PS s'abstiendront sur la mission du cahier de charges confiée à la SPI. Abstention que le cdH dit « *positive* » dans l'attente de l'annonce de la composition du groupe de suivi. ■

YVES BASTIN



FH / ILLU SP

MAISON DE REPOS



ARCH. NUL

Objectif : achever les travaux avant fin 2014

Les conseillers communaux herviens ont aussi voté, à l'unanimité, le budget 2014 du CPAS. L'occasion d'apprendre que les comptes 2012 du CPAS se clôturent avec un boni de 512.000 euros, ce qui a permis d'alléger l'intervention de la Ville de 150.000 euros, pour la faire passer à 2.805.000 euros, et de rendre des couleurs au fonds de réserve, qui se monte désormais à 371.000 euros.

L'un des gros dossiers du moment est

celui de l'extension de la maison de repos. À son sujet, Éric Jérôme, le président du CPAS, a noté que malgré les difficultés liées au désamiantage, le planning est respecté. Il espère dès lors pouvoir y loger 140 pensionnaires (dont dix pour courts séjours) d'ici fin 2014. Le nombre de lits disponibles augmentera au fur et à mesure de l'avancement du chantier. À l'extraordinaire, parmi les dépenses, on trouve le désamiantage et le parking de la maison de repos (230.000 euros), l'achat de mobilier pour la maison de repos (100.000 euros) et l'achat et la rénovation de deux logements d'urgence (190.000 euros). Pour financer ces projets, plus question d'emprunter. On recourt dès lors au Fonds de réserve extraordinaire, que contribuera à alimenter en 2014 la vente de terrains rue d'Elvaux et à Soumagne. ■

Y.B.